

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2185

présenté par
M. Eliaou

ARTICLE 19 BIS A

À la fin de l'alinéa 3, substituer au mot :

« ci-avant »

les mots :

« aux quatre premiers alinéas du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.